



CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 22 FEVRIER 2024
COMPTE-RENDU

Le 22 Février 2024, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole SÉGALEN-HAMON, Maire, suivant convocation du 15 février 2024.

Date d'affichage de la convocation : 15 février 2024

Date d'affichage du compte-rendu : 26 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Nicole SÉGALEN-HAMON, Alban LE ROUX, Jean-Baptiste PATAULT, Caroline DANIEL, Alain DUIGOU, Catherine MÉVEL-BOUCHERY, Corinne GRINCOURT, Philippe AUZOU, Christophe REBUFFAUD, Vanessa LENOIR, Yannick BIHAN, Yann HAMON, Nolwenn HERVET, Marion QUÉRÉ, François de GOESBRIAND, Jean-Yves BRIANT, Jacques AUTRET, Léonie SIBIRIL, Céline PAUCHET.

Avait donné procuration : Marion PICART à Yann HAMON, Yann CASTELOOT à Alban LE ROUX, Laurence GUÉVEL à Vanessa LENOIR, Yannick LABREUCHE à Corinne GRINCOURT.

Secrétaire de séance : Yann HAMON

Assistait également : Fabrizio VITRAL PINTO, Conseiller DDFIP aux décideurs locaux.

Annie SALIOU, Laurence CLÉACH, Johanna PORHEL.

Le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

Madame la Maire expose :

« Avant de commencer la présentation du budget qui sera faite par Monsieur Alain Duigou adjoint aux Finances et aux Ressources Humaines, je souhaite tout d'abord remercier de sa présence Monsieur Fabrizio VITRAL PINTO, conseiller aux décideurs locaux de la Direction Générale des Finances publiques de Morlaix.

Il nous présentera le compte de gestion du budget principal 2023.

Je tiens à remercier mon adjoint aux finances Alain, également Philippe qui est son collaborateur sur ce sujet et évidemment l'administration communale, notamment Madame SALIOU, Laurence et Johanna qui nous accompagnent dans l'élaboration du budget avec une grande maîtrise et beaucoup de rectitude.

Monsieur VITRAL PINTO et Alain, je vous passe la parole. »

Monsieur VITRAL PINTO remercie Madame la Maire pour son invitation et dit sa satisfaction de la qualité des relations avec les élus et les services de la mairie, puis il présente le compte de gestion.

1. Finances : Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget Principal 2023 :

Monsieur Alain DUIGOU présente le compte administratif 2023, examiné en commission des Finances le 14 février 2024.

Monsieur Alain DUIGOU expose :

« Compte Administratif :

Le résultat 2023 est meilleur qu'attendu malgré un contexte difficile avec une forte augmentation de l'inflation et ses conséquences sur les coûts des matériaux, des services et de l'énergie et la mise en place d'une politique volontaire de soutien aux agents municipaux pour la préservation de leur pouvoir d'achat.

Les mesures de sobriété et de régulation des consommations électriques ont été efficaces avec une diminution des consommations de 40% sur 3 ans ce qui nous a permis de limiter l'impact de la flambée des prix. 100K€ de moins que le budget prévu.

L'épargne brute a donc été maintenue par rapport à 2022 sans augmentation du taux des taxes foncières sur la commune. (Pour information, plus de 9 000 communes ont augmenté leur taux en 2023).

Le compte administratif 2023, examiné en commission des finances le 14 février 2024 est arrêté ainsi qu'il suit :

▪ Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à :	4 129 378,33 €
▪ Les recettes de fonctionnement se sont élevées à :	5 554 844,96 €
▪ L'exercice se solde par un excédent de fonctionnement de :	1 425 466,63 €
▪ Les dépenses d'investissement se sont élevées à :	2 292 258,40 €
▪ Les recettes d'investissement se sont élevées à :	2 482 397,74 €
▪ La section d'investissement présente un excédent de :	190 139,34 €
▪ Le montant des reports en dépenses d'investissement s'élève à :	2 231 300 €
▪ Le montant des reports en recettes d'investissement s'élève à :	879 200 €

A la question de Monsieur Jacques AUTRET concernant les écritures d'ordre, notamment le détail des éléments cédés, il est répondu qu'il s'agit des cessions de caveaux, de bateaux, d'un camion et de terrains aux Jardins de la Presqu'île pour un montant global de 56 483 €.

Avant le vote du compte administratif 2023, Monsieur Jacques AUTRET intervient et dit :

« Nous allons bien sûr voter le compte administratif de 2023 représentant la conformité et l'image fidèle des comptes financiers de la commune.

Au-delà des commentaires d'Alain nous voulons compléter l'exposé par quelques observations.

En fonctionnement :

Comme vous l'avez indiqué lors des différentes commissions précédant le conseil, nous remarquons avec une satisfaction partagée la diminution de la consommation électrique en KWh essentiellement sur l'éclairage public à condition de ne pas mettre Carantec dans le black-out complet. Avions-nous le choix en cette période inflationniste des prix de l'énergie ? Probablement pas !

Cependant, les dépenses réelles ont augmenté de 721 000 € sur la période 2020 à 2023 soit une croissance annuelle moyenne de 23%.

Cette augmentation est essentiellement répartie sur les charges à caractère général pour 450 000 € ainsi que sur les frais de personnel pour 247 000 €.

Certes, l'inflation a accentué l'augmentation, mais nous observons que la sous-traitance prend progressivement une place plus importante.

Nous ne résistons pas à l'envie de vous rappeler qu'entre 2016 et 2019 les dépenses réelles de fonctionnement de la commune de Carantec ont diminué !

Nous remarquons que la croissance des recettes dans la période 2020-2023 couvre heureusement cette augmentation des charges.

En effet les impôts locaux des Carantécois ont augmenté de 573 000 € à coup de réévaluations des bases (7% en 2023, 4% en 2024). Et clairement la croissance des droits de mutation contribue à équilibrer votre budget : +140 000 € en 3 ans.

En investissement :

Nous vous annonçons l'année dernière que nous ne partagions pas vos choix.

Néanmoins nous avons observé avec une satisfaction non dissimulée l'ouverture, après 4 années de fermeture, des salles Ile verte et Ile aux dames de l'espace André Jacq, à l'occasion du Salon des Arts de Noël.

Les carantécois commençaient à s'impatienter !

Enfin nous constatons que tous les ans nous allons de report en report des investissements : 1 500 000€ en 2022 et plus important en 2023 sur 2024 : 2 231 000 €. »

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON a quitté la salle. Monsieur Alban LE ROUX préside la séance.

Sur proposition de Monsieur Alban LE ROUX, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le Compte Administratif 2023
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **1 425 466,63 €** pour :
 - **1 162 000 €** au financement de la section d'investissement
 - **263 466,63 €** en report à nouveau en section de fonctionnement
- Approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

2. Finances : Vote du Budget Primitif Principal 2024 :

Monsieur Alain DUIGOU expose :

« Le budget primitif 2024 reprend les orientations budgétaires présentées lors de la commission Finances du 14 Février dernier :

- Prendre en compte une inflation toujours significative,
- Dégager une épargne brute la plus élevée possible afin d'autofinancer les investissements,
- Sécuriser les ressources financières sans augmenter les taux des taxes foncières,
- Mise en place d'une surtaxe sur les résidences secondaires pour faire face aux tensions de l'immobilier sur la commune,

- Concentrer à nouveau les efforts sur le maintien d'un service public de proximité et d'un programme d'investissement ambitieux avec des priorités importantes sur la rénovation du patrimoine et l'aménagement de l'espace public,
- Maintenir le programme d'effacement des réseaux et de remplacement des lampes. »

Le budget primitif 2024, examiné en commission des Finances du 14 février 2024, est équilibré à :

▪ En section de fonctionnement le budget s'équilibre à :	6 030 000, 00 €
▪ En section d'investissement le budget s'équilibre à :	5 466 839 ,34 €

À la question de Monsieur Jacques AUTRET concernant le SIVOM, il est répondu que les charges de personnel sont restées modestes en 2023 par rapport aux prévisions car l'un des agents a trouvé un autre emploi et le second a été en arrêt de travail sur une longue période.

La parole est donnée à Monsieur Jacques AUTRET.

« Nous considérons que ce budget est un budget en trompe l'œil.

En fonctionnement :

L'an dernier nous attirions votre attention sur le fait que l'heure était de manière tangible et urgente aux économies.

De toute évidence notre souhait n'a eu aucune portée.

Au moment où le gouvernement annonce une réduction drastique des dépenses en regard de la baisse de prévision de croissance en 2024, vous trouvez le moyen d'augmenter en prévisionnel les charges de gestion courante de 335 000 € soit 9% par rapport à 2023.

Nous admettons qu'une infime partie de ces charges est imputable à la tempête Ciarán de novembre. Les transferts de compétences successifs de la commune vers l'intercommunalité auraient dû contenir certaines charges communales de gestion courante y compris des frais de personnel. (Postes ouverts et pourvus en 2019 : 33.3 en 2023 : 35).

Le financement de cette augmentation des charges de fonctionnement est tout trouvé !

La Surtaxe d'habitation sur les résidences secondaires au taux maximum de 60% applicable dans les communes en « zone tendue » !

Encore un impôt supplémentaire malgré vos promesses de campagne !

C'est une recette de plus de 400 000 € que vous avez refusée de loger dans un budget annexe. Ce budget aurait permis de suivre les investissements immobiliers finançables par cet impôt à destination des jeunes ménages. Nous serons attentifs à son utilisation. Même si l'idée de faire venir des jeunes ménages est louable, nous doutons de cette destination exclusive, compte tenu de l'évolution démographique et du manque d'emploi local.

En investissement :

Si nous partageons certains projets d'investissements touchant de près aux économies d'énergies : éclairage public, isolation de l'espace André Jacq, école, ou encore l'effacement des réseaux, vos priorités ne sont toujours pas les nôtres.

Nous pensons à la situation de l'Office de tourisme et du musée, à la réhabilitation de la salle du Kelenn qui aurait pu être davantage étalée.

Ces investissements se font au détriment du programme de voirie dont Carantec a besoin.

Enfin nous remarquons que l'endettement de Carantec ne semble plus être votre préoccupation première.

Vous vous accommodez fort bien des actions entreprises sur le sujet depuis bientôt 10 ans. Néanmoins, l'emprunt de 700 000 € en prévision d'être contracté en 2024 aura pour effet d'augmenter le capital restant dû en fin d'année.

Compte tenu de la prévision d'excédent (1 620 000 €) projetée pour 2024 vous pourriez en consacrer une partie au remboursement de la dette, comme vous le souhaitiez par le passé.

Pour ces raisons nous n'approuverons pas ce budget primitif. »

Madame la Maire répond ne pas être étonnée de leur position.

Elle dit concernant les frais de personnel, qu'elle attache beaucoup d'importance à la reconnaissance du travail ainsi qu'à la qualité de vie au travail des agents communaux. Elle rappelle qu'elle a accordé la prime inflation à tous les agents.

Elle ajoute que trois ans pour la rénovation de la salle du Kelenn, c'est déjà un étalement et fait référence aux 20 années pendant lesquelles rien ne s'est passé.

Elle indique que la surtaxe sur la taxe d'habitation devrait permettre d'atteindre l'objectif d'un rajeunissement de la population. Elle répond que la politique qu'elle mène pour faire venir les jeunes ménages doit être faite maintenant, qu'elle et son équipe ont la responsabilité de tout mettre en œuvre pour la réussite de cette politique d'accueil afin d'assurer l'avenir et la vitalité de la commune. Elle assure que bien évidemment il sera rendu compte de leurs engagements comme son équipe et elle le font depuis le début du mandat.

Monsieur Jacques AUTRET répond que c'est louable de faire venir des familles jeunes. Il précise ne pas remettre en cause les augmentations accordées aux agents qu'ils ont d'ailleurs votées. Il indique que toutefois beaucoup de charges ont été transférées à Morlaix Communauté et néanmoins les charges augmentent à Morlaix Communauté et dans les communes, c'est ce qui pose question.

Monsieur François de GOESBRIAND demande en effet comment expliquer aux citoyens qu'on enlève des charges à une commune et qu'elles augmentent malgré tout dans les communes et à Morlaix Communauté.

Monsieur Alain DUIGOU explique que le souhait est de maintenir des services de proximité, et cela a un coût. Concernant l'étalement de l'emprunt, il rappelle que le projet précédent du Kelenn s'élevait à 4 000 000 € et que les élus pensent que la charge est acceptable.

Monsieur Jacques AUTRET insiste pour souligner qu'ils ne remettent pas en cause les salaires des agents.

Le débat étant clos, sur proposition de Madame la Maire, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 voix contre, le conseil Municipal approuve le budget primitif 2024 ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à : 6 030 000, 00 €
- En section d'investissement le budget s'équilibre à : 5 466 839 ,34 €

3. Finances : Fiscalité 2024 – Vote des taux :

Monsieur Alain DUIGOU invite le Conseil Municipal à reconduire les taux 2023 en 2024. L'évolution des bases selon la loi de finances est de 3.9 %.

Après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Municipal approuve les taux ainsi qu'il suit :

Taxes 204	Bases	Taux	Produit
TH secondaire	5 387 280	13,77 %	741 829 €
Foncier bâti	8 757 577	34,08 %	2 984 582 €
Foncier non bâti	129 545	38,45 %	49 810 €
			3 776 221 €
Coefficient correcteur			237 745 €
PRODUIT ATTENDU			3 538 476 €

Le produit attendu de la majoration de 60% de la THRS est de 445 000 €.

4. Finances : Vote du Compte Administratif 2023 du budget Mouillages :

Monsieur Philippe AUZOU présente le compte administratif 2023 du budget mouillages.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à : 123 389,15 €
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à : 124 443,03 €
- La section de fonctionnement présente un excédent de : 1 053,88 €

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à : 27 061,46 €
- Les recettes d'investissement se sont élevées à : 41 850,54 €
- La section d'investissement présente un excédent de : 14 789,08 €

Monsieur Alban LE ROUX préside la séance, Madame la Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 14 février 2024, sur proposition de Monsieur Alban LE ROUX, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2023
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **1 053,88 €** en report à nouveau en section de fonctionnement
- Approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

5. Finances : Vote du budget primitif mouillages 2024 :

Monsieur Philippe AUZOU présente le projet de Budget Primitif mouillages, examiné à la commission des Finances du 14 février 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2024 établi ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à : 128 553,88 €
- En section d'investissement le budget s'équilibre à : 40 389,08 €

6. Finances : Renouvellement de la ligne de trésorerie :

Monsieur Alain DUIGOU rappelle que chaque année, la commune souscrit une ligne de trésorerie, afin de faire face aux besoins de trésorerie du budget général.

Sur proposition de Monsieur Alain DUIGOU, vu l'avis favorable de la commission des Finances du 14 février 2024, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer le contrat 2024 avec le Crédit Agricole pour un montant de 600 000 € aux conditions suivantes :

Montant	600 000 €
Durée	12 mois
Taux variable Euribor 3 mois moyenné	3.926 %
Marge	0.49 %
Sous-total Taux variable	4.416 %
Commission engagement	0.15 %
<i>soit en €</i>	900 €
Frais dossier	Néant

7. Approbation du projet d'aménagement des abords de la salle du Kelenn

Monsieur Jean Baptiste PATAULT expose :

Une étude pour l'aménagement des abords de la salle du Kelenn a été confiée au cabinet AGPU/ING. Le cout du projet est estimé à 140 000 € HT soit 170 000 € TTC.

Le plan de financement est établi ainsi qu'il suit :

DÉPENSES HT	
Travaux	112 000 €
Coffrets électriques	14 000 €
Contrat de Maitrise d'œuvre (Conception-réalisation)	14 000 €
Total	140 000 €
SUBVENTIONS DOTATIONS	Montants attendus 2024
Département	25 000 €
Etat DETR	42 000 €
TOTAL SUBVENTIONS	67 000 €
COUT COMMUNE	73 000 €
TOTAL	140 000 €

Sur proposition de Monsieur Jean Baptiste PATAULT, vu l'avis favorable de la commission Aménagement urbains et Littoral du 30 janvier 2024 et de la commission des Finances du 14 février 2024, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet d'aménagement des abords de la salle du Kelenn et son plan de financement prévisionnel,
- Dit que les crédits seront inscrits au BP 2024 et au BP 2025,
- Autorise Madame la Maire à lancer la consultation des entreprises,
- Autorise Madame la Maire à solliciter les subventions.

8. Participation de l'association des Tennis des 2 Baies aux travaux de couverture de la pergola au tennis de Pen a Lann :

Sur proposition de Monsieur Yannick BIHAN, vu l'avis favorable de la commission Aménagement urbains et Littoral du 30 janvier 2024 et de la commission des Finances du 14 février 2024, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame La Maire à solliciter et à encaisser la participation de 3 500 € accordée par le tennis des deux baies pour la réalisation des travaux de couverture de la pergola au tennis de Pen a Lann correspondant au montant hors taxes des travaux.

9. Convention pour le Poste de secours :

Monsieur Jean Baptiste PATAULT expose :

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame la Maire à signer la convention (pièce jointe) avec l'association Kreiz Breiz Sauvetage Secourisme pour la surveillance des baignades et activités nautiques plage du Kelenn pendant la saison estivale 2024.

Les nageurs sauveteurs sont recrutés du 30 juin au 31 août 2024, la période de surveillance est fixée du 1^{er} juillet au 31 août 2024. La journée en amont de cette période constitue un temps de préparation du poste de secours. Le montant total de la prestation s'élève à 28 400 € TTC.

Sur proposition de Monsieur Jean Baptiste PATAULT, vu l'avis favorable de la commission des Finances du 14 février 2024, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer la convention avec l'association Kreiz Breiz Sauvetage Secourisme pour la surveillance des baignades et activités nautiques plage du Kelenn pendant la saison estivale 2024.

10. Engagement de la commune au titre du dispositif Territoires Numériques Educatifs

Monsieur Yann HAMON expose :

France 2030 dans son volet « numérique éducatif » se concentre sur le déploiement des « Territoires Numériques Educatifs ». Ce dispositif permet de mobiliser le numérique pour favoriser la réussite éducative des élèves en agissant sur quatre volets :

- Les équipements ;
- La mise à disposition des ressources numériques pour les enseignants et les élèves ;

- La formation des enseignants des 1er et 2nd degrés ;
- L'inclusion et la parentalité à travers l'accompagnement des familles.

Le Département du Finistère a déposé une candidature au titre de France 2030 et a été retenu par l'Etat pour être chef de file en ce qui concerne les projets des collectivités, en sus de sa compétence relative aux collèges. Il assurera ainsi le lien entre la Caisse des Dépôts et Consignations et les collectivités, notamment pour le reversement des subventions et la justification des dépenses réalisées.

Dans ce cadre, le Département a adopté un règlement financier pour le dispositif Territoire Numérique Éducatif du Finistère. (Pièce jointe)

La commune envisage d'équiper l'école de :

- 1 Vidéoprojecteur interactif,
- 5 Ordinateurs portables,
- 8 Enregistreurs,
- 7 Casques,
- 1 Enceinte mobile

Le cout du projet est de 6 403 € TTC, financé à hauteur de 4 482 €, le cout restant à la charge de la commune est de 1 921 €.

Sur proposition de Monsieur Yann HAMON, vu l'avis favorable de la commission des Finances du 14 février 2024, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- S'engager dans le dispositif « Territoires Numériques Educatifs » dont le chef de file est le Département du Finistère,
- Accepter de pouvoir bénéficier des subventions du fonds France 2030 par l'intermédiaire du Département et à s'engager à respecter le règlement financier adopté par ce dernier.

11. Aide au financement du bateau de plongée

Monsieur Alain DUIGOU expose :

Le bateau de plongée « le Beclém » a été déclassé et détruit fin 2022 suite à l'expertise du bureau Veritas. Ce bateau qui appartenait à la commune était mis à disposition de Carantec Nautisme dans le cadre d'une convention.

Afin de permettre la poursuite des activités, Carantec Nautisme envisage la construction d'un nouveau bateau sur le modèle du BECLEM. Le choix a été fait d'un bateau avec accès PMR. Le coût est estimé à 150 000 € HT. Une consultation est en cours.

Pour financer ce bateau Carantec Nautisme sollicite une aide sous forme de subvention de la commune de 20% soit 30 000 €. Les autres subventions sont sollicitées auprès du département 30 000 €, et auprès de la fédération de plongée 15 000 €.

La part restant à la charge de Carantec Nautisme est de 50% soit 75 000 €.

Sur proposition de Monsieur Alain DUIGOU, vu l'avis favorable de la commission Développement économique Nautisme et Tourisme du 31 janvier 2024 et de la commission des Finances des Finances du 14 février 2024, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord pour :

- Participer à hauteur de 30 000 € à ce projet d'acquisition
- À dire que les crédits seront ouverts au BP 2025.

Madame Catherine MEVEL-BOUCHERY, Messieurs Philippe AUZOU, Jean Baptiste PATAULT et Yannick BIHAN ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

12. Participation aux frais de séjour des élèves carantécois pour les voyages scolaires :

Monsieur Yann HAMON expose :

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 14 février 2024, le Conseil Municipal est invité à fixer la participation de la Commune aux séjours des enfants carantécois scolarisés en primaire et au collège. Il est proposé d'appliquer une augmentation de + 4% soit le pourcentage d'augmentation des tarifs 2023 pour 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe :

- La participation par élève pour les séjours de moins de 4 jours à **55,34 €** (53.21 € en 2023)
- La participation par élève pour les séjours de 4 à 8 jours à **85 €** (81.73 € en 2023)

13. Participation aux frais des établissements professionnels scolarisant des jeunes carantécois :

Monsieur Yann HAMON expose :

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 14 février 2024, le Conseil Municipal est invité à fixer la participation par élève pour les centres d'apprentissage et les établissements professionnels spécialisés. En 2023 cette participation était fixée à 38.98 €. Il est proposé d'appliquer une augmentation de + 4% soit le pourcentage d'augmentation des tarifs 2023 pour 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal fixe pour 2024 la participation par élève pour les centres d'apprentissage et les établissements professionnels spécialisés à **40,54 €**.

14. Tarif borne camping-car

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON expose :

Suite aux évolutions des normes bancaires, le système de paiement de la borne Camping-Car situé près de la salle Maurice Guyomard est à nouveau opérationnel. Il convient donc de fixer le tarif de la fourniture en eau.

Sur proposition de Madame Nicole SÉGALEN-HAMON, vu l'avis favorable de la commission Développement économique, Nautisme et Tourisme du 31 janvier 2024 et de la commission des Finances du 14 février 2024, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe ce tarif à 3€ correspondant à la recharge de 100 litres d'eau.

15. Régularisation de voire rue de Keravel

Monsieur Jean Baptiste PATAULT expose :

Dans le cadre du raccordement électrique d'une nouvelle construction au 25 bis rue de Keravel, il est apparu que la parcelle cadastrée B1152 d'une surface d'environ 14 m² située sur la rue de Keravel est restée par erreur propriété de Madame Claudie PRIGENT. (Plan de situation joint). Il convient donc de régulariser cette situation.

Sur proposition de Monsieur Jean Baptiste PATAULT, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour régulariser la situation de la parcelle cadastrée B 1152 d'une surface d'environ 14 m²,
- Dit que les frais d'acte sont à la charge de la commune ;
- Autorise Madame la Maire à signer l'acte notarié chez Maître Jean-Michel AH-WOANE, Notaire à Carantec.

16. Convention ENEDIS

Monsieur Alban LE ROUX expose :

Enedis souhaite régulariser deux conventions relatives à la parcelle cadastrée B 2413 sur laquelle a été implanté un transformateur dans le cadre de la seconde phase des logement Finistère Habitat rue de Parc Coz. Lorsque la convention de mise à disposition et la convention de servitude ont été signées, le groupe ambassade était propriétaire du terrain. Aujourd'hui c'est la commune qui en est propriétaire.

A la demande, et aux frais exclusifs d'ENEDIS, il convient donc d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

Sur proposition de Monsieur Alban LE ROUX, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame la Maire à signer les actes à passer avec ENEDIS, en l'étude des « NOTAIRES DE LA VISITATION » de Rennes sur la parcelle cadastrée section B numéro 2413
- Donne tous pouvoirs à la Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

AFFAIRES DIVERSES :

A la question de Monsieur Jacques AUTRET qui demande où en est la commune dans la situation de la SEM des Pays de Morlaix, Madame la Maire répond qu'un Conseil Municipal est fixé le mardi 12 mars

2024 à 19h30 pour une recapitalisation de la SEM. Une commission des Finances préalable est fixée le 5 mars 2024 à 18h00.

Monsieur Alban LE ROUX indique qu'en commission Ressources à Morlaix Communauté, il a également été question de la recapitalisation de la SEM.

Monsieur François de GOESBRIAND dit que désormais les gens compétents sur un sujet doivent quitter les salles et donc les discussions se font sans les gens qui connaissent les sujets.

Madame La Maire partage le même point de vue que Monsieur de GOESBRIAND mais elle rappelle que la loi l'oblige et que l'on se doit de l'appliquer. Certains maires ont été poursuivis par des concitoyens et condamnés pour ne pas l'avoir respectée.